

**TERMES DE REFERENCES PORTANT SUR UN APPEL A CONCOURS POUR LA CONCEPTION  
D'UN LOGOTYPE, D'UNE CHARTE GRAPHIQUE POUR LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE  
EN SANTE (CNASS)**

Version :	Version 01
Date :	27 sept.-22

---



Ce projet est financé  
par l'Union européenne

## **1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

La Caisse Nationale de Solidarité en Santé traduit la volonté du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie d'améliorer l'accessibilité financière des populations du secteur informel à des soins de santé de qualité et de contribuer à la couverture sanitaire universelle sur l'étendue du territoire.

Ce programme financé par l'Union européenne (UE) est un appui au ministère de la Santé à travers le Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) et notamment le projet AI-PASS (Enabel). Il vise à expérimenter un système d'assurance maladie à grande échelle professionnalisé, agréé et subventionné qui promeut les principales fonctions de l'assurance santé :

- Prévention des risques financiers liés à la maladie ;
- Stimulation à l'amélioration de la qualité des soins ;
- Participation aux activités de promotion et d'éducation à la santé.

Ce dispositif qui vise principalement des ménages à revenu modeste et irrégulier, est conçu pour remédier à l'iniquité dans l'accès aux soins.

Le 08 juin 2022, le décret portant création de la Caisse Nationale de solidarité en santé (CNASS) a été adopté en conseil des ministres.

Le programme PASS prévoit un accompagnement à la mise en œuvre de la CNASS pour l'atteinte d'une gestion professionnelle et efficiente de l'assurance maladie pour le secteur informel dans deux régions de la Mauritanie à savoir la région de Nouakchott et la région du Brakna.

Pour donner suite à un premier appel à concours qui n'a pas été fructueux, il a été décidé de lancer à nouveau ces présents termes de référence pour la conception d'un logotype et d'une charte graphique pour la visibilité de la CNASS.

## **2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION**

### **1. Objectif de la prestation :**

Créer l'identité visuelle de la CNASS pour susciter l'intérêt autour de l'assurance, la solidarité, et la prévoyance maladie. Ce logotype devra permettre une reconnaissance visuelle rapide et une visibilité claire de cette caisse d'assurance maladie pour le secteur informel.

### **2. Conception du logotype et charte graphique :**

#### **2.1. Caractéristiques du logotype**

Le logotype doit respecter les caractéristiques suivantes :

- L'identité : le logo reflètera le domaine d'activité de la CNASS (assurance maladie universelle, équité et solidarité) ;
- L'originalité : le logo de la CNASS ne devra pas être une déclinaison d'un autre logo ;
- La lisibilité et la simplicité : ces aspects devront permettre d'ancrer plus facilement le logo dans la mémoire du public cible et donc de l'identifier plus vite.

## **2.2. Spécifications fonctionnelles**

Le participant ne peut proposer que deux (2) logos de base déclinés en deux (2) formats ; chaque logo proposé devra impérativement respecter les contraintes suivantes :

- Comporter deux (2) formats : une version monochrome et une version polychrome avec ou sans background ;
- Comporter au maximum trois (03) couleurs, avec précision du pourcentage des mélanges de couleurs ;
- Pouvoir être reproduit en garantissant une qualité optimale pour la version noir et blanc. Une attention soutenue sera donc portée sur la lisibilité du logotype en l'absence d'information colorée ;
- Être sous format : SVG, PNG, JPEG ;
- Fournir un autre format du logotype qui sera gravé en creux ou en relief sur les matériaux plastiques ou métalliques de certains produits (panneaux signalétiques, portefeuilles, ...) ;
- Indiquer un système de codage de ce logotype afin de prévenir la contrefaçon.

## **2.3. La charte graphique du logotype de la CNASS**

Ce document permettra d'imposer :

- Les règles graphiques à tous les utilisateurs ;
- Les conditions d'utilisation du logotype.

Il est demandé de fournir les informations suivantes dans la charte graphique :

- Les dimensions avec une proposition de la taille minimale du logotype à appliquer par les utilisateurs et de la largeur d'une zone de protection à respecter pour assurer une bonne lisibilité ;
- Les polices d'écriture utilisées ;
- Les codes couleurs ;
- Les images utilisées ;
- Les interdits : les cas d'utilisations erronées du logotype. Exemple : le logo ne peut pas être apposé sur un fond foncé ;
- Toute autre exigence que le concepteur du logotype juge nécessaire.

### 3. LES LIVRABLES

Le participant devra fournir les livrables suivants :

- Un logotype pour la caisse nationale de solidarité en santé (CNASS) ;
- Une charte graphique.

### 4. LES EXIGENCES EN MATIERE DE QUALIFICATION

- Toute personne ayant des compétences en conception graphique ; ou
- Un indépendant ou une entreprise spécialisée dans l'infographie, dans la communication ou le web.

### 5. COMPOSITION ET SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La soumission présentée par le participant comprendra les documents suivants dûment remplis :

- i. Un document de présentation détaillé de la personne physique ou l'entité morale (incluant le CV de la personne chargée de la conception) ;
- ii. Un dossier de présentation du logotype et de la charte graphique en format A4 ;
- iii. Chaque logo doit être au format spécifié dans la section 2.2 et accompagné de son descriptif ;
- iv. Une attestation sur l'honneur qui certifie que la proposition du logotype ne porte pas atteinte aux droits de tiers ou à la loi de la propriété intellectuelle ;
- v. Les soumissions devront être envoyées en version papier à l'adresse suivante : UPG/CNASS, Villa Tevragh Zeina Lot n°035 ZRB, derrière le restaurant TIMELESS et/ou par courrier électronique à l'adresse : «[managementcnass@gmail.com](mailto:managementcnass@gmail.com)» au plus tard le 07 octobre. Les dossiers remis en retard ne seront pas considérés.

#### I. PROCEDURES DE SELECTION

- L'ouverture des soumissions par l'Autorité contractante à partir du 08 octobre 2022 ;
- L'Autorité contractante déterminera si les propositions choisies sont conformes à l'offre et évaluera la meilleure proposition selon les critères indiqués dans la rubrique sur les caractéristiques et spécifications fonctionnelles du logotype ;
- **Après sélection de la meilleure proposition, le participant devra coconstruire avec l'équipe en charge de la mise en place de l'assurance maladie, une version améliorée du logotype afin d'apporter quelques retouches à l'œuvre retenue compte tenu des exigences ;**
- Le logo retenu figurera sur tous les supports de communication de la CNASS. Tous les livrables reçus dans le cadre de ce concours resteront propriétés de la CNASS.

## **II. RECOMPENSE**

Le prix du concours est fixé à 50.000 MRU (cinquante mille MRU) pour récompenser le meilleur logotype de la CNASS.

Après intégration des potentielles modifications, et validation de la dernière version du logotype et la disponibilisation de tous les livrables, le participant recevra le montant de la récompense.